

**Participants : Gaëlle Paulin – Sophie Marcucci – Éline Schuszter
Didier Robert – Jean-Marc Lefebvre – Jérémy Lull – Martin de Corbier**

**Prochaine Réunion le :
Mardi 19-09-2023**

Objet – Sujet Traité

Responsable

Délai

La réunion, ouverte à tous, s'est déroulée en présence de 7 participants, selon l'ordre du jour suivant :

- Réseau Cyclable - Relations avec la Municipalité
- Animations à venir
- Sorties BVC
- Questions diverses

Relations avec la Municipalité - Différents sur les aménagements

Certains aménagements prévus dans le Réseau Cyclable Briviste ont été fait incomplètement ou carrément ignorés lors des réfections de voies alors que différentes lois l'imposent,

La Municipalité argue du fait que BVC n'a pas formulé d'objections, Les objections, BVC les a faites dans le cadre des réunions Mairie / BVC.

Voir le compte-rendu :

<https://www.brivevillecyclable.org/r%C3%A9seau-cyclable-briviste/relations-mairie-bvc/groupe-de-travail-mairie-bvc/>

Explications des Règles en Annexe

BVC n'a rien d'une autorité qui aurait le pouvoir d'autoriser la Municipalité à passer outre des dispositions légales.

Le fait de demander telle ou telle action visant à essayer d'atténuer l'effet accidentogène d'une décision illégale de la Municipalité ne vaut pas caution de la part de BVC.

Les aménagements n'ont pas à plaire ou pas à BVC s'ils respectent les prescriptions des différentes Lois.

BVC peut, dans ce cas, tout juste émettre un avis au niveau du "confort" ou de la "praticité" d'un aménagement.

Réseau Cyclable - Voie Verte parking des 3 provinces

Suite à l'occupation du parking des 3 Provinces par les forains lors des "Foire Franches", la ligne "directe" entre Leclerc et le boulevard Michelet a été interrompue.

Après une visite avec les Services Techniques sur site, il en a été tiré les conclusions suivantes :

- Pérenniser le tracé "Vert" en apposant des pictogrammes "Piétons" et "Vélos".
- Veiller, dans l'avenir, à ce que les camions des forains ou autres ne stationnent pas sur cette Voie Verte.

BVC considère désormais que le tracé "Vert" devient l'itinéraire cycliste "à privilégier" pour rejoindre le boulevard Michelet.

Libre, bien sûr, aux cyclistes qui le souhaitent de passer par le parking longeant l'aire des Camping-cars (itinéraire vert foncé) lorsqu'il est dégagé.

- Tracé "Rose" : Accès des cyclistes de l'aire des camping-cars vers le boulevard Michelet

Voir plan et détails en Annexe

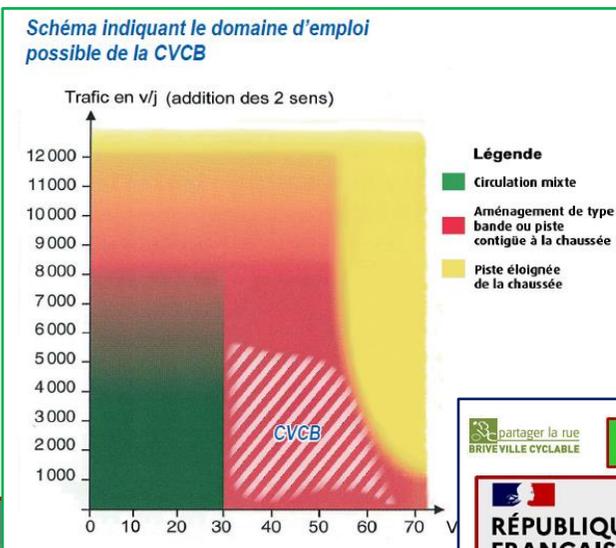
<p>Réseau Cyclable - Voie Verte Maillard – CGR</p> <p>Dans le cadre de la réfection de l'avenue Maillard, le consultant avait prévu, pour la section Pont Tourny - Giratoire CGR, une Bande Cyclable unidirectionnelle dans chaque sens de la chaussée, ce qui convenait parfaitement à Brive Ville Cyclable.</p> <p>BVC a fait part de ses réserves sur une Voie Verte côté pair car, si cela ne pose aucun problème dans le sens Pont Tourny - Giratoire CGR, la prise à vélo, lorsque l'on vient de J&B Chirac, de cette voie oblige, dans le giratoire, à couper la route d'une forte densité de circulation et de prendre un virage, quasiment à 180°, pour y accéder.</p> <p>Une solution, en concertation avec les Services Techniques permettant de palier à ces manœuvres dangereuses tout en assurant une continuité cyclable, est de relier la Voie Verte J&B Chirac à la Voie Verte Maillard via un cheminement Piéton / Cycliste à l'extérieur du Giratoire.</p> <p>D'autre part, le côté pair comportant de nombreux commerces et accès parking, il est nécessaire de bien matérialiser la voie afin que la circulation des vélos et des piétons ne soit pas perturbée par un stationnement sauvage et de surcroît parfaitement illicite car sur une voie interdite aux véhicules motorisés.</p> <p><i>Voir plan et détails en Annexe</i></p>		
<p>Relations avec la Municipalité - Entrée / Sortie des Bouriottes</p> <p>BVC demande à ce que soit rétabli l'accès de la Voie Verte, au niveau de l'entrée-sortie de l'avenue de la Riante Borie par le grand portail comme avant juillet 2022.</p> <p><i>Voir en Annexe la situation et la demande complémentaire de BVC</i> <i>Cette solution, non seulement est parfaitement pratique pour les cyclistes mais préserve de l'intrusion des véhicules motorisés et des caravanes.</i></p>		
<p>Relations avec la Municipalité - Bande Cyclable Ernest Comté</p> <p>La Bande Cyclable a été supprimée La partie de voie a été mise à 30 Km/h et des trajectoires cyclistes ont été tracées Ce sont les automobilistes indécents qui ont GAGNÉ alors qu'on aurait pu leur faire une série de stationnement avenue du 4 juillet 1776.</p> <p><i>Il est fort dommage que la Municipalité choisisse de toujours tailler dans le Réseau Cyclable et la Sécurité des cyclistes pour avantager les commerçants ou les automobilistes délinquants.</i></p>		
<p>Animation à venir - Brive à Vélo</p> <p>Dimanche 25 juin 2023 Circuit d'une dizaine de kilomètres pour circuler sur les aménagements cyclistes de la ville</p> <p><i>Voir programme et parcours en Annexe</i></p>		
<p>Animation à venir - Semaine Européenne de la Mobilité</p> <p>Le samedi 26 septembre 2023, avec notre partenaire Tutélaire, distributions de flyers sur la Circulation Urbaine et parcours cycliste en ville</p> <p><i>Vérifier que la date ne coïncide pas avec la manifestation annuelle des Associations Sportives.</i></p>	<p>Didier</p>	

<p>Questions diverses - Réunions Mensuelles</p> <p>Pas de Réunion Mensuelle en Juillet & Aout Les prochaines Réunions Mensuelles auront lieu les : mardis 19 septembre - 10 octobre - 14 novembre - 12 décembre.</p> <p><i>Réserver la salle auprès de M. Maumet</i></p>	<p>Didier</p>	
<p>- Contrôle de fermeture de la deuxième porte. - Fermeture de la porte principale et Contrôle à 22h00.</p> <p><i>Une autre Association était encore sur les lieux à notre départ.</i></p>	<p>Didier</p>	<p>S25</p>

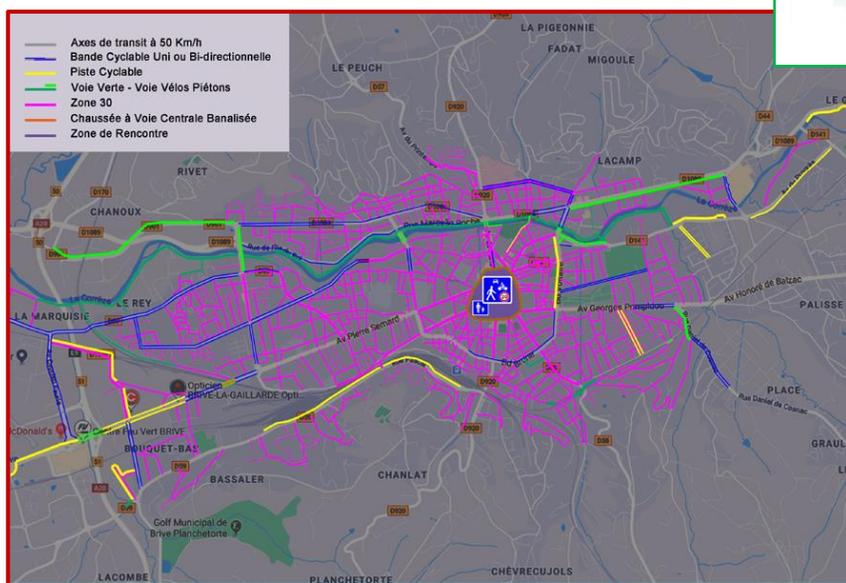
Législation Aménagements

Textes à prendre en considération :

- ✚ Loi d'Orientation des Mobilités (Article 61)
- ✚ Code de l'Environnement (Article L228-2)
- ✚ Instruction Interministérielle de Signalisation Routière (Signalisation – Marquages)
- ✚ Fiches CEREMA



Document CEREMA



partager la rue
BRIVEVILLE CYCLABLE

CIRCULATION - ZONE 30 - DSC

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Légifrance
Liberté
Égalité
Fraternité

Code de l'environnement
Article L228-2

Version en vigueur au 21 juin 2021

Partie législative (Articles L110-1 à L713-9)
Livres II : Milieux physiques (Articles L210-1 à L229-54)
Titre II : Air et atmosphère (Articles L220-1 à L229-54)
Chapitre VIII : Dispositions diverses (Articles L228-1 à L228-4)
Section 2 : Itinéraires cyclables (Articles L228-2 à L228-3-1)

LOM
Modifié par LOI n°2019-1428 du 24 décembre 2019 - art. 61

LAURE
Loi n° 96-1236
du 30 décembre 1996

L'arrangement d'itinéraires cyclables urbains
L'article 20 de la « LAURE »
est en vigueur en l'état depuis le 1er janvier 2021

Article L228-2

A l'occasion des réalisations ou des rénovations des voies urbaines, à l'exception des autoroutes et voies rapides, doivent être mis au point des itinéraires cyclables pourvus d'aménagements prenant la forme de **pistes**, de **bandes cyclables**, de **voies vertes**, de **zones de rencontre** ou, pour les chaussées à **sens unique à une seule file**, de **marquages au sol**, en fonction des besoins et **contraintes de la circulation**. Lorsque la réalisation ou la rénovation de voie vise à créer une voie en site propre destinée aux transports collectifs et que l'emprise disponible est insuffisante pour permettre de réaliser ces aménagements, l'obligation de mettre au point un itinéraire cyclable peut être satisfaite en autorisant les cyclistes à emprunter cette voie, sous réserve que sa largeur permette le dépassement d'un cycliste dans les conditions normales de sécurité prévues au code de la route.

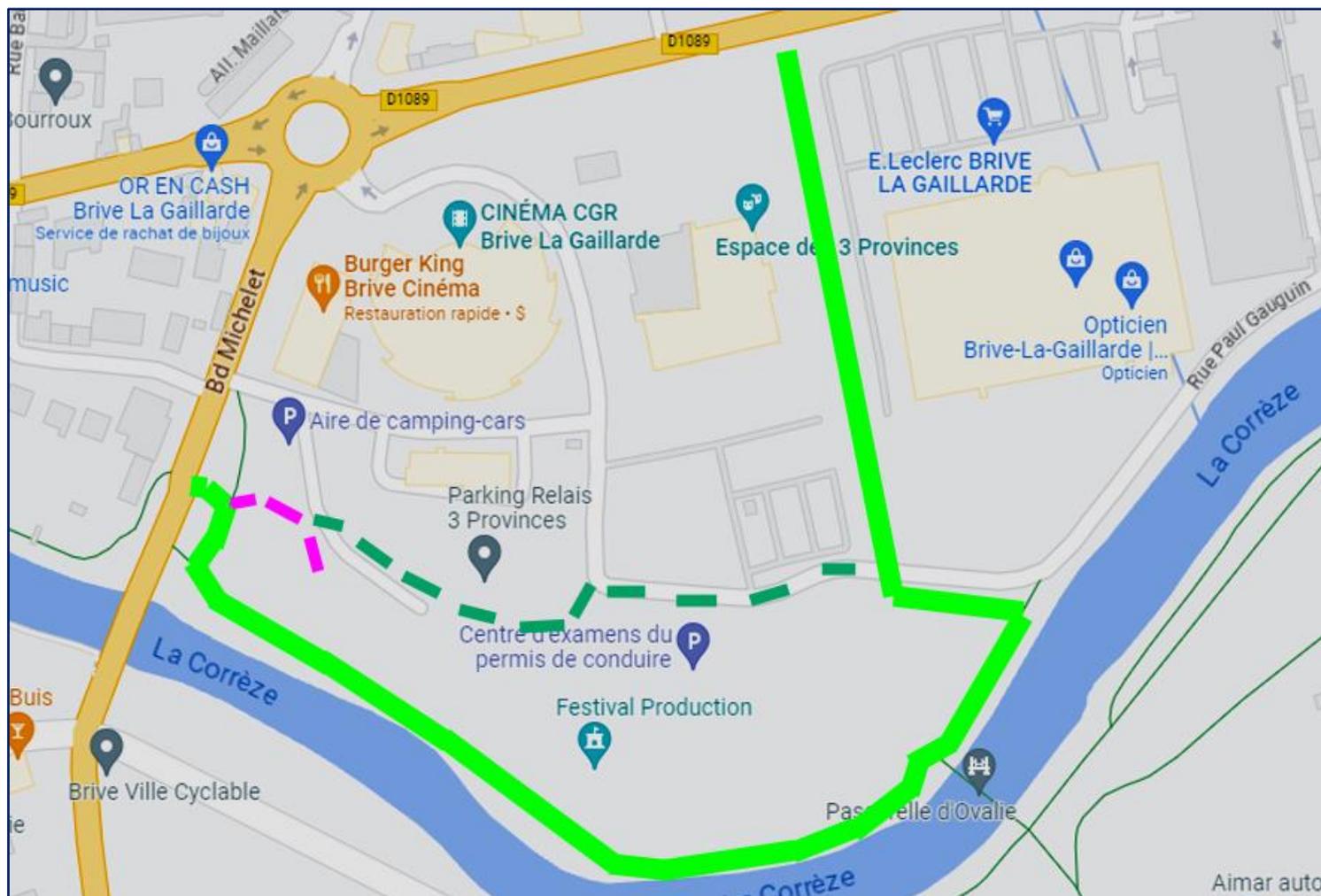
Le type d'aménagement de ces itinéraires cyclables doit tenir compte des orientations du plan de mobilité, lorsqu'il existe.

La chose à retenir est que dans le cas où l'on fait la moindre modification sur une voie de circulation urbaine il faut appliquer la LOM et créer un aménagement ou un marquage afin de séparer les circulations Véhicules Motorisés – Cycles.

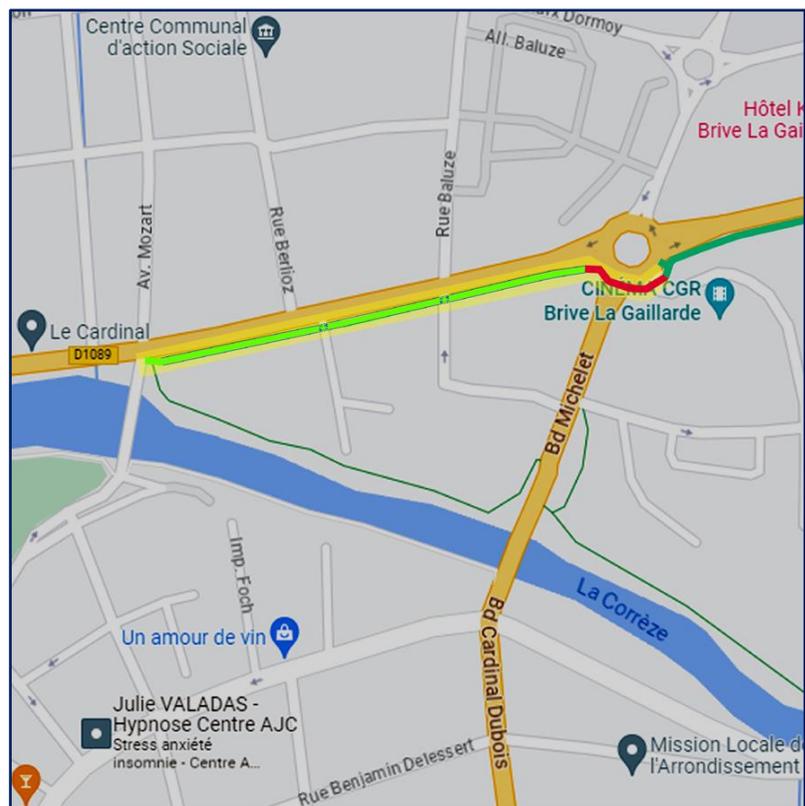
Nota : la présence de stationnement voire la nécessité d'abattage d'arbre ne constitue pas un motif de dérogation à ces règles (Jurisprudences)

La seule dérogation à cette règle est lorsque la densité de circulation de cet axe n'excède pas 4000 véhicules / jour, que la densité de cyclistes est inférieure à 250 / jour, et que la vitesse de circulation y est inférieure à 30 Km/h, dans ce cas seulement où la Sécurité de tous est préservée, la mixité Véhicules Motorisés – Cycles peut y être autorisée.

Voie Verte Parking des 3 Provinces



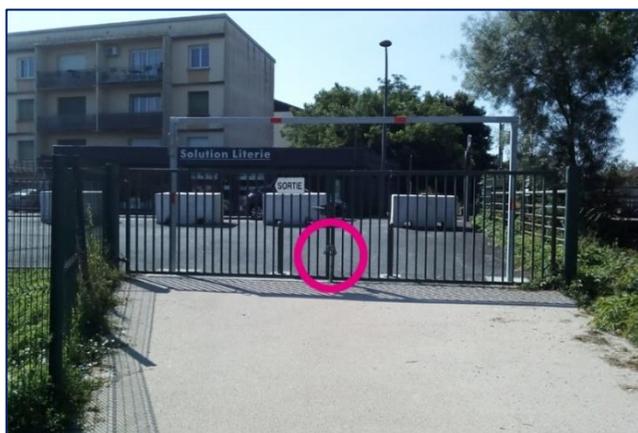
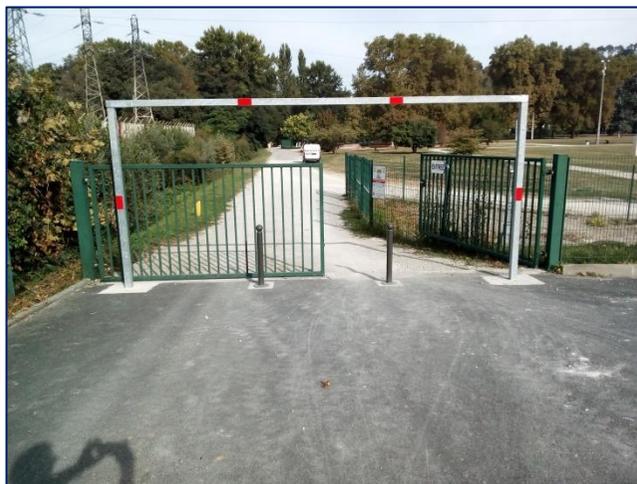
Voie Verte Maillard – CGR



Une attention particulière devra être faite au niveau du giratoire « Cariven » qui va devenir le giratoire le plus fréquenté sur Brive aux heures de pointe.

Il est nécessaire de bien étudier – et la solution provisoire en laisse largement l'occasion – la circulation des cycles et ne pas hésiter à créer un cheminement, là aussi, à l'extérieur du Giratoire

Entrée Sortie des Bouriottes



 partager la rue
BRIVEVILLE CYCLABLE

Objet – Sujet Traité

Propositions de Brive Ville Cyclable

Les diverses constatations et réflexions que nous avons eues ont mené aux propositions suivantes qui permettent de satisfaire aux conditions d'une Circulation Cycliste Urbaine « Sure » et « Pratique » dans ce secteur qui dessert des installations sportives à l'usage des jeunes, une zone commerciale de biens de consommation courante – particulièrement fréquentée – et, pour les Municipalités de Brive et de Malemort, d'afficher une réelle orientation en faveur des déplacements cyclistes.

Entrée de la Plaine des Jeux

- La problématique numéro un est d'éviter l'envahissement de la plaine par les gens du voyage.
- Les blocs de béton sont des obstacles à la circulation cycliste.
- Enlever les blocs béton existants (au moins les 3 derniers).
- Bloquer les 2 vantaux du portail en position ouverte.
- Disposer et ancrer au besoin 2 blocs bétons de chaque côté des potelets.
- Apposer un panneau C115 « Voie Verte » sur le bloc côté droit.

De la Passerelle « Gaston & Jeannette »

- La castine posée pour raccorder la passerelle est trop friable et il se crée en permanence une différence de niveau.
- Lors de l'accès les roues avant chassent.
- Le reste de la voie (large de 5m) a été complètement détérioré par les engins soit pour monter la passerelle soit pour enterrer les lignes haute tension.
- Réaliser une voie de 3 m de large de la passerelle jusqu'au portail (200 m) ce qui améliorera considérablement la bande de roulement pour les vélos et, en plus redonnera une bande de 2 m à la végétalisation de cet espace.

Piste sur avenue de la Riante Borie

- La piste unidirectionnelle de l'entrée de commune au rond-point n'est pas judicieuse à cet endroit car il y a suffisamment de place pour croiser, vu la densité de piétons et de cyclistes, sur ce tronçon d'une largeur de 3,5 m.
- Effacer (ou pas) les marquages de direction cycliste désormais inutiles.
- Implanter des panneaux C115 « Voie Verte » à chaque extrémité de ce tronçon.
- Implanter des panneaux C116 « Fin de Voie Verte » côté rond point et sortie sur la chaussée de l'avenue.



Brive À Vélo

Brive à Vélo !

Nouveau !

**Dimanche 25 juin 2023
10h à la Guierle**

"Brive à Vélo"

ravira les cyclistes brivistes souhaitant **pédaler** en ville,
découvrir de nouveaux itinéraires
et **marquer** la présence du vélo en ville,
toujours pour **"Partager la Rue"** !

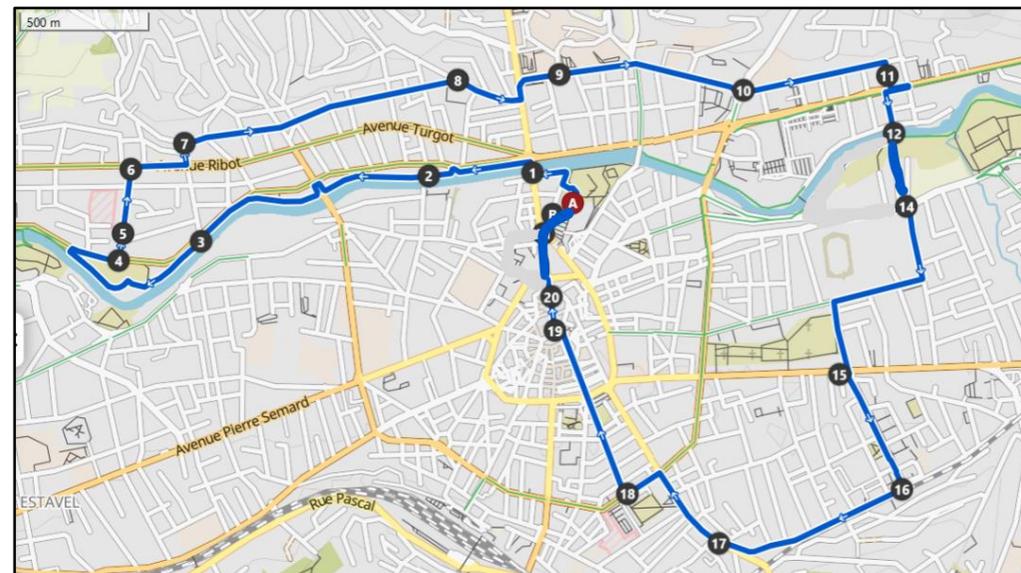
Cette fois-ci :
Rosiers
Hopital
Chapelles
Centre ville

Sortie pour (re)découvrir les itinéraires sécurisés au fur et à mesure de l'avancée des aménagements cyclables du réseau briviste.
Sortie familiale où on pédale avec quelques arrêts pour montrer les nouveaux aménagements. Entre 8 et 12 km, environ 1h.



 partager la rue
BRIVEVILLE CYCLABLE

WWW.BRIVEVILLECYCLABLE.ORG
BRIVE.VILLECYCLABLE@LAPOSTE.NET
 **BRIVEVILLE CYCLABLE**



Annexe